

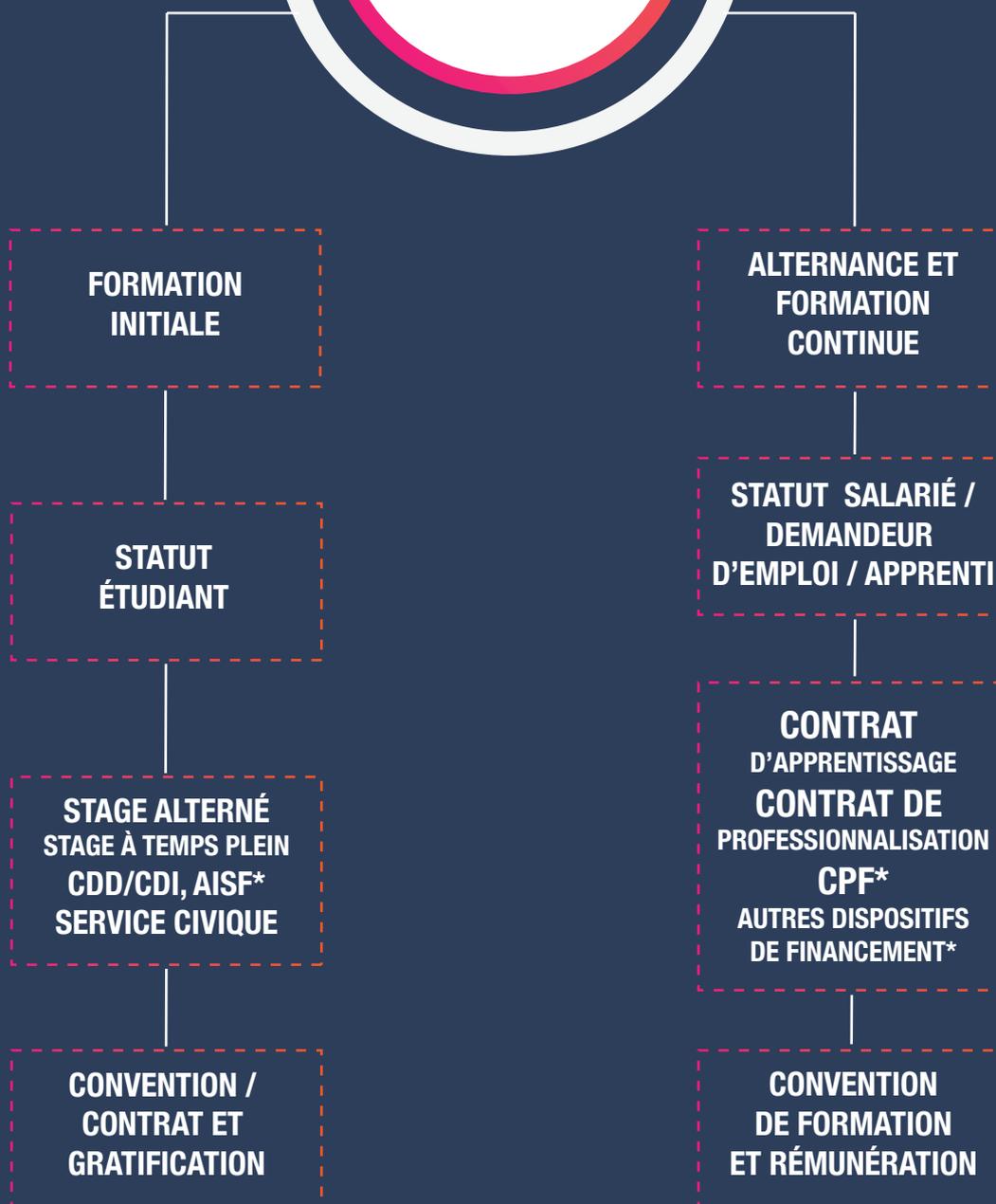


FINANCEMENTS ET ALTERNANCE

VALORISEZ VOS COMPÉTENCES AVEC UNE ALTERNANCE ECOLE/ENTREPRISE



CANDIDAT



***AISF** (Attestation d'inscription à un stage de formation) : maintien de vos droits pôle emploi pendant votre formation après validation de votre conseiller.

***CPF** : Compte Personnel de Formation.

***Autres dispositifs de financement** : contactez l'équipe alternance pour connaître les évolutions liées à la réforme de la formation et tous les financements possibles dans votre situation.

L'ALTERNANCE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS (HORS UE)

JE SUIS
ÉTUDIANT
ÉTRANGER
(HORS UE)

JE SUIS DÉJÀ
ÉTUDIANT
EN FRANCE

J'AI UN TITRE DE
SÉJOUR
« ETUDIANT »

AUTRES CAS

J'AI UN TITRE
DE SÉJOUR
« VIE PRIVÉE
VIE FAMILIALE »

J'AI PASSÉ UNE
ANNÉE SUR LE
TERRITOIRE FRANÇAIS

JE VIENS
D'ARRIVER
EN FRANCE

CONTACTEZ LE
CAREER CENTER
DE VOTRE ÉCOLE

JE SUIS ÉLIGIBLE
À L'ALTERNANCE
SANS CONDITION

MOINS
DE 26 ANS

ENTRE 26
ET 30 ANS

PLUS
DE 30 ANS

Je suis éligible au **contrat d'apprentissage & contrat de professionalisation** avec une obligation de faire une demande d'autorisation provisoire de travail

RDV sur le site Work in France :

work-in-france.fabrique.social.gouv.fr

Je suis éligible au contrat d'apprentissage avec une obligation de faire une demande d'autorisation provisoire de travail.

RDV sur le site Work in France :

work-in-france.fabrique.social.gouv.fr

Je me rapproche de la DIRECCTE de mon domicile pour valider mon droit à signer un contrat de professionalisation **avant de faire ma candidature**. Si je poursuis ma candidature, je le fais en connaissance de cause et l'école ne saurait être tenue responsable si je ne suis pas éligible à l'alternance.

Je ne suis pas éligible à l'alternance mais je suis éligible au stage, CDD, CDI et service civique.

FORMATION INITIALE

STAGE ALTERNÉ & STAGE A TEMPS PLEIN

Le stage alterné est un stage classique basé sur le modèle de l'alternance (période de cours/période en entreprise). Le stage à temps plein est obligatoire pour valider votre diplôme.

La convention de stage est signée entre l'entreprise, l'étudiant et l'école. Ce n'est pas un contrat de travail. Sa durée ne peut excéder **924h** de présence effective en entreprise (6 mois à temps plein) réparties sur l'année universitaire.

Entreprise déposez vos offres sur :

<https://recrutez-mscbordeaux.inseec.net/70-publierune-offre.html>

<https://masters-inseec.jobteaser.com/fr/>

Etudiants consultez les offres en ligne avec vos identifiants :

<https://inseec-mscbdx.campusonline.me>

Le montant minimal de la gratification est fixé à 15% du plafond horaire de Sécurité Sociale, soit **3.90€ net/heure** au 01/01/2021. Ce montant est exonéré de charges sociales. Il est possible de négocier des avantages et une gratification plus élevée (en fonction des missions, de l'activité rapportée, de l'expérience du stagiaire). La démarche d'édition de la convention de stage se fait directement sur le campus numérique de l'école dès l'arrivée effective en cours.

CDI/CDD

L'année pourra être validée si les missions du CDD ou CDI sont en rapport avec le programme de la formation. La rémunération minimale est celle du SMIC.

L'école n'intervient pas dans le processus d'élaboration du contrat. Seule une copie sera demandée.

LE SERVICE CIVIQUE

La période obligatoire en entreprise peut être réalisée via le Service Civique. Il s'agit d'un engagement volontaire de 6 à 12 mois ouvert aux 16-25 ans pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général (sport, humanitaire, environnement, solidarité etc). L'Etat verse une indemnité de 580€ et l'organisme d'accueil une prestation de

108€ pour aider aux frais d'alimentation ou de transport.

Un contrat d'engagement de service civique est établi entre les différentes parties.

www.service-civique.gouv.fr

V.I.E

Volontariat international en entreprise

mon-vie-via.businessfrance.fr

CONTACTS

Alternance étudiant

Pour toute question sur la gestion administrative de votre contrat d'alternance :

mon.contrat.msc.bdx@inseec.com

Tél : 05 56 00 69 31

Recherche stage / alternance

Pour vos recherches de stage ou d'alternance, contactez les équipes Relations Entreprises :

stage.alternance.bdx@inseec.com

Tél : 05 56 00 69 31

Entreprises

Entreprises, vous avez une offre de stage ou d'alternance :

recrutez.bdx@inseec.com

Tél : 05 56 00 69 32

Pour toute question relative à la gestion du contrat de votre alternant :

mon.contrat.msc.bdx@inseec.com

Tél : 05 56 00 69 32

Vous souhaitez participer à nos événements forums ou job dating :

evenements.bdx@inseec.com

Tél : 05 56 00 69 32

Pour toute autre demande ou renseignement :

contact.entreprise.bdx@inseec.com

FORMATION CONTINUE & ALTERNANCE

LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vs

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- ▶ Type de contrat de travail : CDD ou CDI
- ▶ Durée : entre 6 et 36 mois
- ▶ Prise en charge : Elle est au forfait annuel, en fonction du code diplôme, varie entre 7500 et 10 000 euros l'année (en accord avec l'OPCO)
- ▶ Charges pour l'employeur : Salaire + éventuel reste à charge des frais de formation
- ▶ Salaire : 3 indicateurs (âge, année de contrat et convention collective de l'entreprise)
=> RDV sur www.alternance.emploi.gouv.fr
- ▶ Accessibilité : Moins de 30 ans
- ▶ Date de début du contrat : Jusqu'à 3 mois avant le début du parcours de formation (25% de temps formation minimum dans le contrat) avec accord de l'OPCO
- ▶ Date de fin de contrat : Jusqu'à 3 mois après la fin du parcours de formation (25% de temps formation minimum dans le contrat) avec accord de l'OPCO
- ▶ Médiateur : Oui

- ▶ Type de contrat de travail : CDD ou CDI
- ▶ Durée : entre 6 et 24 mois
- ▶ Prise en charge : Elle est horaire, en fonction de l'OPCO, varie entre 9,15€/h et 17€/h en moyenne
- ▶ Charges pour l'employeur : Salaire + éventuel reste à charge des frais de formation
- ▶ Salaire : 2 indicateurs (âge et convention collective de l'entreprise)
=> RDV sur www.alternance.emploi.gouv.fr
- ▶ Accessibilité : + 26 ans si inscription à pôle emploi
- ▶ Date de début du contrat : Jusqu'à 1 mois avant le début du parcours de formation (15% de temps formation minimum dans le contrat)
- ▶ Date de fin de contrat : Jusqu'à 1 mois après la fin du parcours de formation (15% de temps formation minimum dans le contrat)
- ▶ Médiateur : Non

PRISE EN CHARGE

CODE DIPLOME	CODE RNCP	TITRE RNCP	VALEUR FINALE / RECO
16X31316	RNCP31204/RNCP3500716X31512	MANAGER FINANCIER/EXPERT EN ANALYSE FINANCIÈRE	8 700 € POUR 12 MOIS
16X31512	RNCP28191	MANAGER DES RESSOURCES HUMAINES	9 000 € POUR 12 MOIS
16X31020	RNCP28184	MANAGER DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS	8 200 € POUR 12 MOIS
16X32006	RNCP26837/RNCP3457716X31205	MANAGER DE LA COMMUNICATION ET DU MARKETING DIGITAL	8 987 € POUR 12 MOIS
16X33103	RNCP1596426X31317	DIRECTEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ	8 800 € POUR 12 MOIS
16X31205	RNCP34994	MANAGER MARKETING ET COMMERCIAL	9 000 € POUR 12 MOIS
26X31014	RNCP26188	RESPONSABLE INTERNATIONAL(E) EN MARKETING DÉVELOPPEMENT	7 490 € POUR 12 MOIS
26X31317	RNCP26192	RESPONSABLE INTERNATIONAL(E) EN FINANCE	7 355 € POUR 12 MOIS
26X31222	RNCP25481	RESPONSABLE DEVELOPPEMENT CLIENTELE	7 490 € POUR 12 MOIS

* Le montant de la prise en charge indiqué est une recommandation de France Compétences, chaque entreprise doit analyser le financement décider par sa branche d'activité.
ex : 16X31316 pour le code IDCC 2021 = 10 000€/an

LES POINTS POSITIFS ET NEGATIFS POUR L'ENTREPRISE

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vs

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- + Exonération des charges sociales pour les salaires de moins de 79% du SMIC
- + Avoir un contrat plus long, pouvoir le faire débuter avant le début du parcours ou le faire continuer après la fin de la formation pour challenger l'alternant
- + Pouvoir faire appel à un médiateur gratuitement en cas de situation compliquée (conflit, problème financier etc.)
- + Pouvoir agir sur le salaire à verser (il est possible de verser un salaire plus élevé que le minimum légal)
- + Une meilleure prise en charge des parcours de formation par les OPCO (parfois totale)
- + Une prise en charge qui dépend de la durée du contrat et non du nombre d'heures de formation
- + Une aide exceptionnelle de 8000 euros versée par l'Etat pour les entreprises de moins de 250 salariés
- Impossibilité de recruter un apprenti de plus de 29 ans
- + Un accompagnement financier pendant 6 mois par l'OPCO en cas de rupture du contrat

- + Salaire minimum légal plus élevé qu'en apprentissage
- Peu de flexibilité sur les dates de début et de fin de contrat (1 mois)
- Pas de médiateur en contrat de professionnalisation
- + Pouvoir recruter des profils plus expérimentés
- + Les recrutements de profils de plus de 30 ans sont possibles à condition d'avoir une inscription en tant que Demandeur d'Emploi
- + Pouvoir agir sur le salaire à verser (il est possible de verser un salaire plus élevé que le minimum légal)
- Peu d'exonération des charges sur le salaire
- Une prise en charge à l'heure, qui varie entre 9 et 15 euros de l'heure
- + Une aide exceptionnelle de 8000 euros versée par l'Etat pour les entreprises de moins de 250 salariés
- Pas d'accompagnement par l'OPCO en cas de rupture du contrat

QU'EST-CE QUE L'OPCO?

- ▶ OPCO = **OP**érateur de **CO**mptences
- ▶ Il en existe 11 en France
- ▶ Chaque entreprise a un OPCO si elle a effectué son **versement obligatoire**
- ▶ Quel est l'OPCO compétent? Regarder l'**IDCC** d'une entreprise ou demander à l'**expert comptable**
- ▶ L'entreprise peut être accompagnée par son **conseiller formation OPCO**
- ▶ L'OPCO **prend en charge une partie** (parfois la totalité) des frais de formation
- ▶ **La prise en charge dépend de multiples paramètres** (type de contrat, durée, secteur d'activité .etc)
- ▶ Pour trouver votre OPCO, RDV sur www.cfadock.fr



LA RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE EN ALTERNANCE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Situation	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année du contrat	27% du SMIC 419 €	43% du SMIC 668 €	53% du SMIC 823 €	100% du SMIC 1 554,5 €
2 ^{ème} année du contrat	39% du SMIC 606 €	51% du SMIC 793 €	61% du SMIC 948 €	100% du SMIC 1 554,5 €
3 ^{ème} année du contrat	55% du SMIC 855 €	67% du SMIC 1 041,5 €	78% du SMIC 1 212,5 €	100% du SMIC 1 554,5 €

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Situation	16 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Sans qualification ou avec un diplôme ou titre inférieur au bac professionnel	55% du SMIC 855 €	70% du SMIC 1 088 €	100% du SMIC 1 554,5 €
Avec un diplôme ou titre de niveau bac professionnel ou plus	55% du SMIC 855 €	80% du SMIC 1 243,5 €	55% du SMIC 1 554,5 €

* Seul l'OPCO est compétent pour confirmer le salaire

LES CAS PARTICULIERS

- ▶ Le redoublement => salaire inchangé pour l'apprenti.
- ▶ Travailleur handicapé => possibilité de réaliser une année supplémentaire en alternance avec un salaire majoré de 15%.
- ▶ En apprentissage, un apprenti ne peut pas gagner moins que ce qu'il gagnait en % du SMIC dans le cadre de son précédent contrat d'apprentissage.

RDV SUR LE SIMILATEUR:

alternance.emploi.gouv.fr





COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le CPF permet de cumuler des droits au titre du Compte Personnel de Formation. Ces heures peuvent être utilisées pour financer un projet professionnel.

PORTAIL DU CPF

www.moncompteactivite.gouv.fr

PRO A

Ce dernier permet aux salariés en CDI d'une entreprise, de bénéficier d'une formation diplômante ou certifiante en alternance.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (PLAN DE FORMATION)

Le plan de formation de l'entreprise décrit l'ensemble des formations proposées par l'employeur à ses salariés. Ces formations visent à :

- Assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail.
- Veiller au maintien de leur capacité à occuper leur emploi, au regard notamment des évolutions technologiques.

CPF TRANSITION

Le CPF Transition permet au salarié de s'absenter de son poste afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer et se reconverter.

AISF

Situation validée par Pôle Emploi, qui permet à un demandeur d'emploi de conserver ses indemnités pendant sa formation. Cette dernière peut être cumulée avec une gratification de stage avec accord de votre conseiller Pôle Emploi.



AIF

L'Aide Individuelle à la Formation est accordée aux demandeurs d'emploi répondant aux critères d'éligibilité de Pôle Emploi. Cette aide permet aux candidats de financer une partie ou la totalité des frais de formation.

VAE / VAP

VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

La Validation des Acquis Professionnels permet d'accéder directement à une formation sans avoir le diplôme requis en faisant valider une expérience professionnelle, les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation. Elle permet de :

- ▶ faciliter la reprise d'étude et l'accès au diplôme
- ▶ identifier, valoriser et compléter les compétences acquises par l'expérience professionnelle
- ▶ optimiser le temps et le coût de la formation.

Bon à savoir : la VAP reconnaît un niveau de prérequis mais ne délivre pas le diplôme pour lequel la dispense a été accordée. Entreprendre une démarche VAP ne se résume pas à une simple formalité, elle demande une réelle implication et motivation de la part du candidat.

VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCE

La Validation des Acquis d'Expérience est un dispositif permettant d'obtenir une certification (ex : titre RNCP) sur la base d'une expérience professionnelle, après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises. Elle permet de :

- ▶ mettre en cohérence son niveau d'étude avec son niveau de responsabilité
- ▶ faire reconnaître les compétences détenues
- ▶ changer d'emploi/évoluer professionnellement
- ▶ développer sa confiance en soi.

Bon à savoir : l'INSEEC U. demande une expérience minimale de 5 ans en rapport direct avec la certification visée.

L'AIDE MOBILI-JEUNE®

L'AIDE MOBILI-JEUNE® est une subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer. Elle s'adresse aux jeunes de **moins de 30 ans, en formation en alternance** (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole (Salariés du secteur agricole, l'avance Agri-Mobili-Jeune® vous est proposée).

Le montant de l'aide est entre **10 € et 100 € maximum chaque mois**. L'aide est versée semestriellement durant votre année d'alternance en cours (soit deux versements représentant chacun 6 mois).

mobilijeune.actionlogement.fr

L'AIDE MOBILI-PASS®

Prêt ou subvention accordés par Action Logement Services à un salarié en mobilité professionnelle afin de prendre en charge certains frais liés à l'accès au logement locatif.



Maureen PILAUD
RESPONSABLE OPÉRATIONNEL
+33 6 25 82 76 33
mpilaud@wili-mobilite.fr

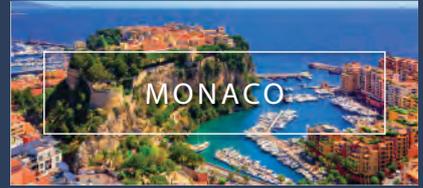
wili-mobilite.fr

NOTRE PARTENAIRE MUTUELLE

L'INSEEC a un partenariat avec Pavillon Prévoyance pour votre complémentaire santé, assurance logement, protection individuelle et l'assurance des appareils mobiles.



Agence BORDEAUX
BASTIDE
92 avenue Thiers 33100
Bordeaux
Tél : 06 14 70 47 21



23 500
ÉTUDIANTS

+ de 120 000 ANCIENS
ÉLÈVES

5 campus en France :
Paris, Bordeaux, Lyon,
Chambéry, Beaune

5 campus à l'étranger :
Genève, Monaco, Londres
San Francisco, Shanghai

+ de 115 spécialités
métiers

+ de 30 %
d'étudiants
internationaux

350 partenaires
universitaires
internationaux

800 professeurs
permanents
et intervenants

16 ÉCOLES (MANAGEMENT, SCIENCES
DE L'INGÉNIEUR, COMMUNICATION & DIGITAL,
SCIENCES POLITIQUES, SECTEURS D'EXPERTISE)

8000 cadres et salariés
en formation continue

INSEEC U. leader français de l'enseignement supérieur technique privé

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE PRIVÉ

Document non contractuel, la direction se réservant la possibilité de toute adaptation rendue nécessaire par l'évolution des contextes économique et juridique. Tous droits réservés. Artwork : WANG Kun

MANAGEMENT

SCIENCES
DE L'INGÉNIEUR

COMMUNICATION
& DIGITAL

SCIENCES
POLITIQUES

SECTEURS
D'EXPERTISE